



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Aymeric PÉPION, Maire.

Etaient présents

SARRAIL Nadia, MARTINEZ Guillaume, LAPLACE Marylise, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François, ETIENNE Christelle, ROBERT Aurélia, MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy, ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse, ARMAND Joël.

Absents représentés :

RENIMEL Isabelle par ROBERT Aurélia, CANO Didier par Nadia SARRAIL, MARTINEZ Cécile par LAPLACE Marylise, BEAUFILS Laurence par PÉPION Aymeric.

Absents :

FAUQUEMBERG Damien, SIMON Jérémy.

Secrétaire de séance : FOUCAULT Jacqueline.

Date de convocation : 23 mai 2022.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux présents et représentés. Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer. La séance est filmée et retranscrite en direct sur la page Facebook de la Commune.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

Le compte rendu est approuvé par l'Assemblée.

1. Désignation de membres des commissions communales

Suite aux deux dernières démissions il est demandé de désigner de nouveaux membres dans les commissions communales. L'assemblée accepte de procéder à des votes à main levée pour l'ensemble des commissions.

Commission d'Appel d'Offres Et jury de concours

Membres actuels : PÉPION Aymeric, CAILLAULT Laurent, FOUCAULT Jacqueline, LAPLACE Marylise, SIMON Jérémy, Martinez GUILLAUME.

Vote à l'unanimité pour l'intégration de ROBERT Aurélia.

Commission Finances-Achats- Moyens Généraux

Membres actuels : LAPLACE Marylise, MARTINEZ Cécile, PÉPION Aymeric, CAILLAULT Laurent, ENGELRIC-BERRUET Denyse.

Vote à l'unanimité pour l'intégration de ARMAND Joël.

Commission Travaux bâtiments – Environnement et Développement Durable

Membres actuels : SIMON Jérémy, GALLIER François, CANO Didier, LAPLACE Marylise,

Vote à l'unanimité pour l'intégration de ARMAND Joël et HORNBERGER Caroline.

Commission Associations sportives et culturelles

Membres actuels : RENIMEL Isabelle, CANO Didier, ROBERT Aurélia, FOUCAULT Jacqueline, MARECHAU Eloïse.

Vote à l'unanimité pour l'intégration de LAPLACE Marylise.

2. Désignation de membres de la commission de contrôle des élections

Membres actuels : Jacqueline FOUCAULT, Caroline HORNBERGER, Denyse ENGELRIC-BERRUET, Eloïse MARECHAU.

Vote à l'unanimité pour l'intégration de RONNET Valérie.

3. Désignation d'un nouveau membre – CCAS

Membres élus actuels : Aymeric PEPION, Christelle ETIENNE, Jacqueline FOUCAULT, Valérie RONNET.

Vote à l'unanimité pour l'intégration de MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy.

4. Désignation d'un nouveau Membre – organisme extérieur

SIBCCA – Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Bionne du Cens de la Crénolle et de leurs Affluents

Membre titulaire : GALLIER François

Membre suppléant : Vote à l'unanimité pour la désignation de ARMAND Joël.

EPFLI Foncier Cœur de France – Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental

Membre titulaire : Vote à l'unanimité pour la désignation de MARTINEZ Guillaume.

Membre suppléant : GALLIER François

M. MASSAMBA NKOUSSOU informe que l'EPFLI peut peut-être aider la commune pour la dépollution de l'ancien collège. Information à vérifier car l'établissement apporte des solutions surtout pour l'acquisition de biens immobiliers et non pour des parcelles déjà acquises.

5. Tableau des effectifs - ouverture de poste

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Chef de cuisine gérant cuisinant.

La création d'un emploi de chef de cuisine à temps complet à compter du 22 août 2022, pour la gestion du restaurant scolaire.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique.

Il est demandé à l'assemblée d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps complet pour le poste de chef de cuisine.

Mme FOUCAULT demande s'il aura un second. M. le Maire répond que oui le second est déjà en poste et reste sur ce poste pour accompagner le chef. Le nouveau chef a été trouvé et arrive dans la semaine du 22 août. Il a été recruté grâce à l'aide d'Empreintes Culinaires qui soutient la commune dans tout le processus.

L'assemblée émet un avis favorable à l'ouverture du poste.

6. Projet photovoltaïque : Trainou/Venncy - Etude de faisabilité, demande d'autorisations administratives, utilisation des voies communales.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que la société BayWa r.e. France a pour projet de développer, de construire et d'exploiter un parc photovoltaïque sur des terrains situés sur la commune de Trainou ainsi que sur des parcelles adjacentes situées sur le territoire de la commune de Venncy.

La société BayWa r.e. France conçoit, développe, construit et exploite des projets éoliens et solaires dits « clefs en main » depuis 2008.

Dans ce cadre, BayWa r.e. France souhaite pouvoir réaliser des études sur le terrain d'implantation du futur parc et déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du parc.

Demande

- D'émettre un avis favorable de principe en faveur du projet sus-présenté ;
- D'autoriser la société BayWa r.e. France ou une société de projet spécifiquement dédiée à réaliser ou faire réaliser toutes les études nécessaires à la réalisation du projet photovoltaïque précité ;
- D'autoriser la société BayWa r.e. France, ou une société de projet spécifiquement dédiée, à formuler/déposer l'ensemble des demandes administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet photovoltaïque précité.

M. le Maire présente la parcelle sur laquelle le projet est proposé. C'est un terrain privé qui n'appartient pas à la commune. La société devra louer les chemins d'accès à la commune. C'est un terrain en jachère depuis plus de 20 ans car il est classé comme ayant un très faible rendement agricole. L'installation sera conçue en maintenant le plus possible de la biodiversité avec des haies et des bovins pour entretenir le terrain. De plus, toutes les installations seront faites de sorte à ce qu'elles puissent un jour être retirées sans impact sur le terrain. Les raccordements au réseau seront réalisés par la société. La société a réalisé l'étude en accord avec la chambre de l'agriculture et réalise tous ces projets de l'installation à la maintenance sans aucune sous-traitance. Une enquête publique sera organisée par leur soin avant toute installation.

Les bénéfices pour la commune et ses habitants :

- Récupération de la taxe d'aménagement la première année, taxe sur l'électricité tous les ans,
- Recettes de 2000 € par an pour la location des chemins,
- Fourniture d'électricité verte locale à prix réduit pour les riverains grâce à un partenariat avec un fournisseur d'électricité verte.

M. GALLIER et Mme MARECHAU trouvent regrettables l'impact que cela engendrera sur le paysage.

L'assemblée émet un avis favorable à ce projet avec 16 voix pour et trois abstentions de Mme MARECHAU, Mme LAPLACE et Mme MARTINEZ.

7. RIFSEEP – Part IFSE « Régie »

Pour la tenue de la buvette du 2 juillet lors des Tria Folie's, une régie va être créée par la commune afin de pouvoir percevoir les recettes. Elle sera tenue par un agent communal en tant que régisseur principal qui sera secondé par un mandataire.

Une indemnité peut leur être versée afin de prendre en compte la responsabilité qu'ils engagent en leur nom propre.

Cette indemnité se calcule en fonction des recettes perçues et peut être versée mensuellement ou annuellement. L'ensemble des indemnités IFSE ne peuvent dépasser un certain plafond.

Considérant que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Considérant ainsi la nécessité de procéder à une régularisation de la délibération du 14 décembre 2017 portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE ;

Considérant que l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions.

1- Les bénéficiaires de la part IFSE régie

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

2- Les montants de la part IFSE Régie

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES et de recettes	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part IFSE régie (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		<i>Montants à définir pouvant être plus élevés que ceux prévus dans les textes antérieurs dans le respect du plafond réglementaire prévu pour la part fonctions du groupe d'appartenance de l'agent régisseur</i>
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	<i>110 minimum</i>
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	<i>110 minimum</i>
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	<i>120 minimum</i>
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	<i>140 minimum</i>
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	<i>160 minimum</i>
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	<i>200 minimum</i>
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	<i>320 minimum</i>
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	<i>410 minimum</i>
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	<i>550 minimum</i>
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	<i>640 minimum</i>
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	<i>690 minimum</i>
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	<i>820 minimum</i>
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	<i>1 050 minimum</i>
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	<i>46 par tranche de 1 500 000 minimum</i>

3- Identification des régisseurs présents au sein de la collectivité

Groupe de fonctions d'appartenance du régisseur	Montant annuel IFSE du groupe	Montant mensuel moyen de l'avance et des recettes	Montant annuel de la part IFSE supplémentaire « régie »	Part IFSE annuelle totale	Plafond
Rédacteur/ groupe 1	15 000€	19 000 €	320 €	15 320 €	17 480 €
Adjoint administratif/ groupe 2	6 600 €	19 000 €	320 €	6 920 €	10 800 €

Il est prévu une recette maximale de 19 000 € pour la buvette, le montant de l'indemnité est donc proposé à 320 €. Elle sera versée en une fois.

L'Assemblée valide à l'unanimité l'instauration d'une part supplémentaire IFSE Régie dans le cadre du RIFSEEP à compter du 01/06/2022 pour la régie provisoire des Tria Folie's et de valider les critères et le montant tels que définis ci-dessus.

8. Décisions du Maire

N° 2022/37	Raccordement électrique du compteur CPI	1 109.40 €
N° 2022/38	Installation de bordure sur le plateau surélevé de la RD 11	3 360.00 €
N° 2022/39	Acquisition d'un pied sur la tablette de la Mairie	1 050.00 €
N° 2022/40	Aménagement d'une zone 30 sur la RD 11	4 735.00 €
N° 2022/41	Achat de matériel pour la mise aux normes électrique du local infirmier en régie	1 098.50 €
N° 2022/42	Achat de matériel pour la mise aux normes électrique des jardins familiaux en régie	1 207.02 €
N° 2022/43	Achat d'accessoires pour l'utilisation du VCC au restaurant scolaire	618.00 €

9. Affaires diverses

- M. le Maire informe que les demandes de subvention auprès de la DETR et de la DSIL ont été acceptées à hauteur de 11 600€ pour les Corolles (pour 11 646 € demandés) et 8 900 € pour la défense incendie (pour 8 942.85 € demandés).
- L'ARS (Agence Régionale de la Santé) a actualisé le zonage pour une aide à l'installation des médecins généralistes sur le Loiret. Auparavant, la commune n'était pas prioritaire et ne bénéficiait pas des aides accordées. Depuis peu, elle a été revalorisée en ZIP (Zone d'intervention prioritaire) permettant entre autres aux médecins qui souhaitent s'installer sur la commune de bénéficier d'une aide financière. C'est une bonne nouvelle qui permet à la commune de bénéficier du même zonage que ses communes limitrophes qui en bénéficient déjà.

10. Tour de table

Mme SARRAIL :

Les deux institutrices qui ont organisé le voyage scolaire, Mme France et Mme Toussaint-Tardif, remercient la municipalité de les avoir soutenues financièrement. Le voyage s'est très bien déroulé.

A la demande des enfants de l'école élémentaire, la Mairie a fait installer la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » sur la façade de l'école. Elle a été inaugurée le mardi 24 mai après-midi afin que les enfants, initiateurs du projet, soient présents.

Mme ROBERT

Evénements passés :

07/05 : Anniversaire de Mme RINGUEDE, centenaire sur la commune, pot organisé par la commune.

15/05 : Trainou en Page avec la présence d'auteurs, remise des prix du concours de dessin : 3 gagnants en CP/CE1, 3 gagnants en CE2/CM1/CM2 et un prix spécial pour deux enfants.

15/05 : Championnat départemental de Tir à l'arc, très bons résultats des trianiens.

21/05 : fête de la nature avec l'ouverture des jardins d'antan au public et la présence d'un apiculteur (M. Ringuedé).

22/05 : Randonnée vélo par la FCPE avec 90 participants.

Evénements à venir :

Ciné-mobile le 04/06 avec Sonic 2, En corps, le médecin imaginaire.

Théâtre : représentation le 11, 12, 18 juin et le 2 juillet à la salle des fêtes.

Audition de l'école de musique le 18 juin à l'école maternelle.

Concours régional de dressage et para-dressage à l'écurie de la Champagne le 12 juin.

Préparation du Forum des associations le 7 juin avec les associations.

Mme RONNET

Elle a été interpellée par des trianiens qui se demandaient si les exercices incendie étaient réalisés au sein des écoles. De plus, elle souhaitait savoir s'il est prévu que le policier municipal intervienne dans les classes des écoles pour de la prévention ou autre.

M. MARTINEZ répond pour le premier point que ce sont des exercices obligatoires et sont donc prévus chaque année en lien avec les directrices d'école. Le dernier exercice a eu lieu le 31 mars 2022.

En ce qui concerne les interventions du policier municipal, c'est en effet un projet mais qui ne peut se réaliser que sur demande des écoles et du collège. La Mairie ne peut en aucun cas s'imposer dans le programme prévu par l'éducation nationale.

Mme ENGELRIC-BERRUET

Elle regrette la perte de mobilisation des administrés dans les événements culturels organisés par la Mairie et notamment le peu d'enfants qui se sont déplacés pour la remise des prix du concours de dessin. Elle demande comment redynamiser ce type d'événement. Mme MARECHAU répond que ce jour-là il y avait de nombreux autres événements sur les autres territoires.

Mme MARECHAU

Tournoi de Tir à l'arc du week-end du 14 et 15 mai : elle informe la présence d'un champion mondial lors de cette manifestation, M. Pierre Julien DELOCHE, archer spécialiste de l'arc à poulies. 1^{er} au classement mondial en octobre 2013. Il est recordman d'Europe et a égalé le record du monde en janvier 2015 en inscrivant 599 points sur 600. Personne très accessible et agréable. Elle remercie aussi le président des Archers de Lancelot pour son accueil.

Mme FOUCAULT

Lecture de la carte de remerciement de Mme Ringuedé pour le pot organisé par la Mairie. Moment très apprécié où toute sa famille était conviée.

M. GALLIER

Est-il possible de camoufler les bâches incendie pour harmoniser le paysage. M. le Maire va se renseigner mais pour des mesures de sécurité et de vérifications régulières des installations, il ne pense pas que cela soit possible.

M. MASSAMBA MA NKOSSOU

Propose de se rapprocher d'associations qu'il connaît à Orléans qui pourraient proposer des prestations lors des événements de la commune.

Mme HORNBERGER

Tournoi d'échecs prévu le 22 juin, les inscriptions sont en cours auprès d'elle et de Mme SARRAIL.

Elle rappelle le besoin de bénévoles pour l'événement du 2 juillet prochain notamment pour aider au stationnement sur les parkings et la tenue de la buvette.

Mme LAPLACE

Un conseil municipal exceptionnel sera prévu le 20 juin prochain pour l'approbation d'un nouveau contrat de téléphonie prévu à la rentrée de septembre. Le Conseil Municipal suivant sera prévu le 4 juillet.

Clôture de la séance à 19h52

ARMAND Joël

BEAUFILS Laurence
Absente représentée

CAILLAULT Laurent

CANO Didier
Absent représenté

ETIENNE Christelle

ENGELRIC BERRUET Denyse

FAUQUEMBERGUE
Damien
Absent

FOUCAULT Jacqueline

GALLIER François

HORNBERGER Caroline

LAPLACE Marylise

MARTINEZ Cécile
Absente représentée

MARECHAU Eloïse

MARTINEZ Guillaume

MASSAMBA MA NKOSSOU
Freddy

PÉPION Aymeric

RENIMEL Isabelle
Absente représentée

ROBERT Aurélia

RONNET Valérie

SARRAIL Nadia

SIMON Jérémy
Absent